

Victime d'une arnaque ou d'un vol d'argent

Par zandoli, le 10/06/2010 à 20:53

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si je peux me défendre contre une personne qui m'a demandé de lui avancer par chèque une caution pour un logement, j'ai donc fait un chèque au nom de son proprio mais la personne en question ne veut plus me rendre mon argent, il dit que je lui avait donné et non avancé et effectivement le chèque était a l'ordre du proprio. C'était un chèque de 2000€, j'ai gardé mes relevés de compte qui prouvent bien que j'ai fait ce chèque mais cela peut passer pour un cadeau fait à un ami comme dit cette personne qui nie tout et prétend que je lui ai donné cet argent. Il vit tranquillement dans son logement.

Est-il possible de récupérer cet argent? C'est quand même 2000€.

Je suis désespérée.

Merci

Par chris_ldv, le 10/06/2010 à 23:55

Bonjour,

Vous vous êtes fait arnaquer en beauté: c'est de l'abus de confiance caractérisé ... mais sans preuve votre plainte ne pourra pas aboutir.

Par zandoli , le 11/06/2010 à 16:37	
Merci d'avoir répondu.	

Cordialement,